

CRESS Nouvelle-Aquitaine

ÉDITION

2026

Tendances, analyses et évolutions économiques
de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine



ÉCONOMIE
SOCIALE ET
SOLIDAIRE



Note de conjoncture

SOMMAIRE

ÉDITO **P.2**

QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ? **P.3**

LA CRESS NOUVELLE-AQUITAINE **P.4**

OBSERVATOIRE ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE **P.6**

L'EMPLOI ESS EN NOUVELLE-AQUITAINE MAINTIEN UN TAUX DE CROISSANCE POSITIF **P.8**

L'AUGMENTATION DES SALAIRES MOYENS DANS L'ESS EST PRINCIPALEMENT PORTÉE PAR L'AUGMENTATION DES SALAIRES MOYENS DES ASSOCIATIONS **P.9**

L'EMPLOI ASSOCIATIF STABLE, LES COOPÉRATIVES EN PERTE D'EMPLOIS **P.10**

L'EMPLOI AGRICOLE EN FORTE BAISSÉ EN 2024 **P.11**

L'EMPLOI ESS EN BAISSÉ DANS LES SECTEURS DES SERVICES, SPORTS ET LOISIRS, ET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE **P.12**

CLASSEMENT PAR ÉVOLUTION DÉPARTEMENTALE D'EMPLOIS ESS **P.14**

ZOOM LES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES **P.16**

ZOOM LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS EN NOUVELLE-AQUITAINE **P.20**



STÉPHANE MONTUZET

Président de la CRESS Nouvelle-Aquitaine

L'ESS en Nouvelle-Aquitaine fait preuve de résilience malgré le ralentissement de la croissance de l'emploi, qui reste légèrement supérieure au niveau national. Économie du long terme, elle offre une stabilité dans un contexte politique et économique incertain, même si certains secteurs se fragilisent : l'aide à domicile souffre de difficultés structurelles, tandis que le soutien aux entreprises, les sports et loisirs, l'agriculture et l'agroalimentaire enregistrent des baisses d'emploi. Les associations demandent une visibilité financière et politique pluriannuelle pour assurer une prise en charge digne des publics touchés par la pauvreté et l'exclusion, et pour retrouver des marges d'innovation sociale.

La note de conjoncture 2026 identifie deux leviers de développement : l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable, et l'emploi partagé via les groupements d'employeurs.

Renforcer ces modèles est essentiel pour préparer l'avenir et servir l'intérêt général.

PUBLICATION DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ÉDITION 2026

Données Urssaf arrêtées au 30 juin 2025

Directeur de la publication : Stéphane Montuzet

Rédaction : Dominique Thiel

Avec la participation de : Maylis Bargach, Aurélie Forme, Amélia Gustave et Mélanie Thuillier-Fournol

Contributions : France Joubert (CRGE), Nathalie Redant (AGEC&CO), Florence Boileau (AGEC&CO), Léonie Tripoteau (3AR), Fabien Billet (Bordeaux Métropole), Département de la Gironde

Conception graphique : O tempora

Impression : Imprimerie À Réaction

Contact observatoire : observatoire@cress-na.org



Les textes de cette œuvre sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les mêmes conditions

Retrouvez les publications de l'ORESS NA sur le site internet de la CRESS Nouvelle-Aquitaine



Qu'est-ce que l'Économie Sociale et Solidaire ?

Les grands principes de la loi



UTILITÉ COLLECTIVE
OU SOCIALE



GESTION
RESPONSABLE



GOVERNANCE
DÉMOCRATIQUE

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) désigne des entreprises de toutes tailles, de tous secteurs d'activité, qui prônent une autre façon de faire l'économie. Elles défendent un modèle de gouvernance démocratique avec une recherche de bénéfices permettant de répondre à un objectif d'utilité sociale, ou à un projet collectif.

La loi ESS (ou loi Hamon) du 31 juillet 2014 définit l'Économie Sociale et Solidaire comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé » qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- un modèle de gouvernance démocratique ;
- une gestion responsable avec des bénéfices majoritairement consacrés à l'activité de l'entreprise

La loi définit l'ESS par ses statuts.



COOPÉRATIVES



ASSOCIATIONS

Les **5**
grandes familles
de l'ESS :



SOCIÉTÉS COMMERCIALES
DE L'ESS*



MUTUELLES



FONDACTIONS

* Entreprises devant justifier de leur appartenance à l'ESS



L'ESS regorge de solutions

En conciliant l'intérêt collectif et les activités économiques, l'ESS contribue à un développement local, durable et solidaire.

Dès le XIX^e siècle, des organisations et entreprises collectives se sont créées pour trouver des réponses aux besoins non satisfaits ou mal satisfaits de leurs membres : coopératives de consommateur-rices, coopératives d'habitant-es, groupement de salarié-es, caisses de secours mutuel...

En ce sens, les organisations de l'ESS ont souvent été à l'avant-garde de l'innovation et construisent encore aujourd'hui les solutions de demain.

Les acteur-rices de l'ESS sont présent-es dans l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie, des services aux entreprises et aux personnes jusqu'à l'industrie, en passant par l'agriculture, le commerce ou le bâtiment, et sur tous les territoires.



Voir la définition
d'ESS France

LA CRESS NOUVELLE-AQUITAINE

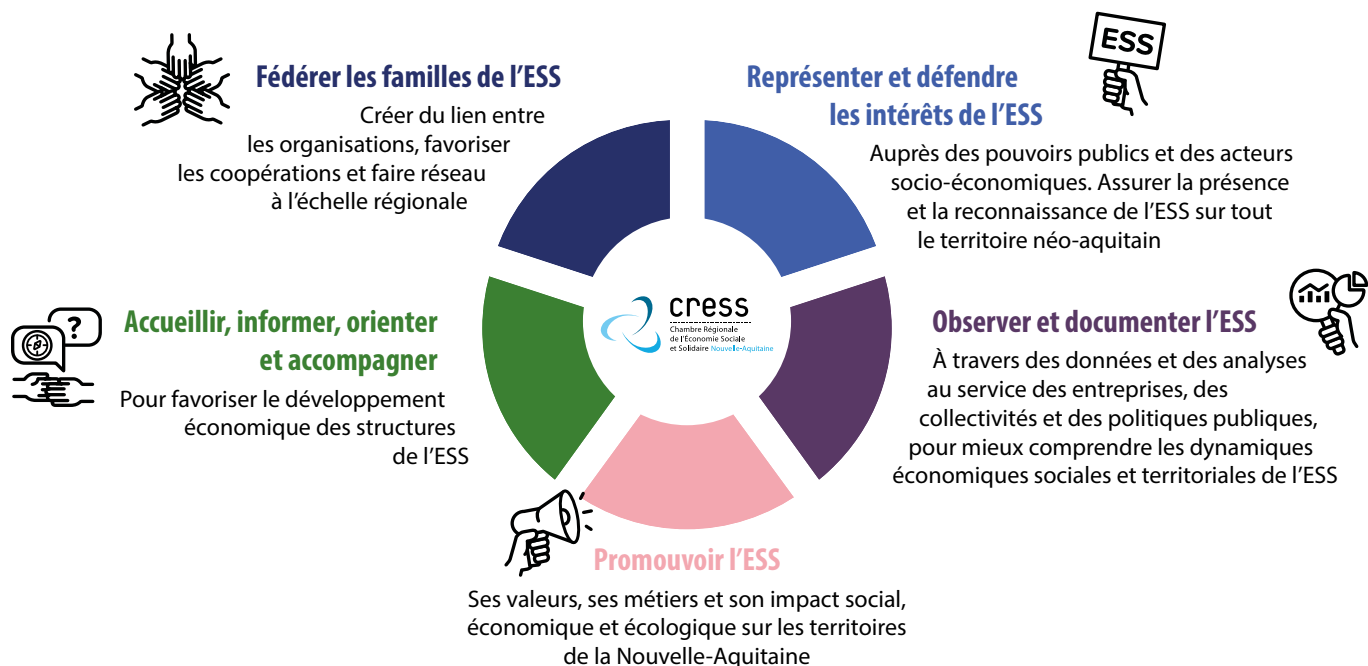
DÉVELOPPER L'ESS, POUR UNE TRANSITION JUSTE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE !

La CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) Nouvelle-Aquitaine est l'assemblée régionale de toutes les structures de l'ESS. Elle tire sa légitimité de la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS, qui reconnaît le rôle et les missions des CRESS.

En tant que tête de réseau des organisations ESS de Nouvelle-Aquitaine, elle a vocation à fédérer, représenter, défendre, développer, observer et promouvoir l'ESS au niveau régional.

La CRESS Nouvelle-Aquitaine est une association loi 1901, et vient donc s'inscrire statutairement dans les structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

Elle agit au quotidien pour :



Elle compte : **209** structures adhérentes
(réseaux et entreprises de l'ESS)

et représente : **20 422** organisations ESS du territoire



Consulter le site de la CRESS Nouvelle-Aquitaine



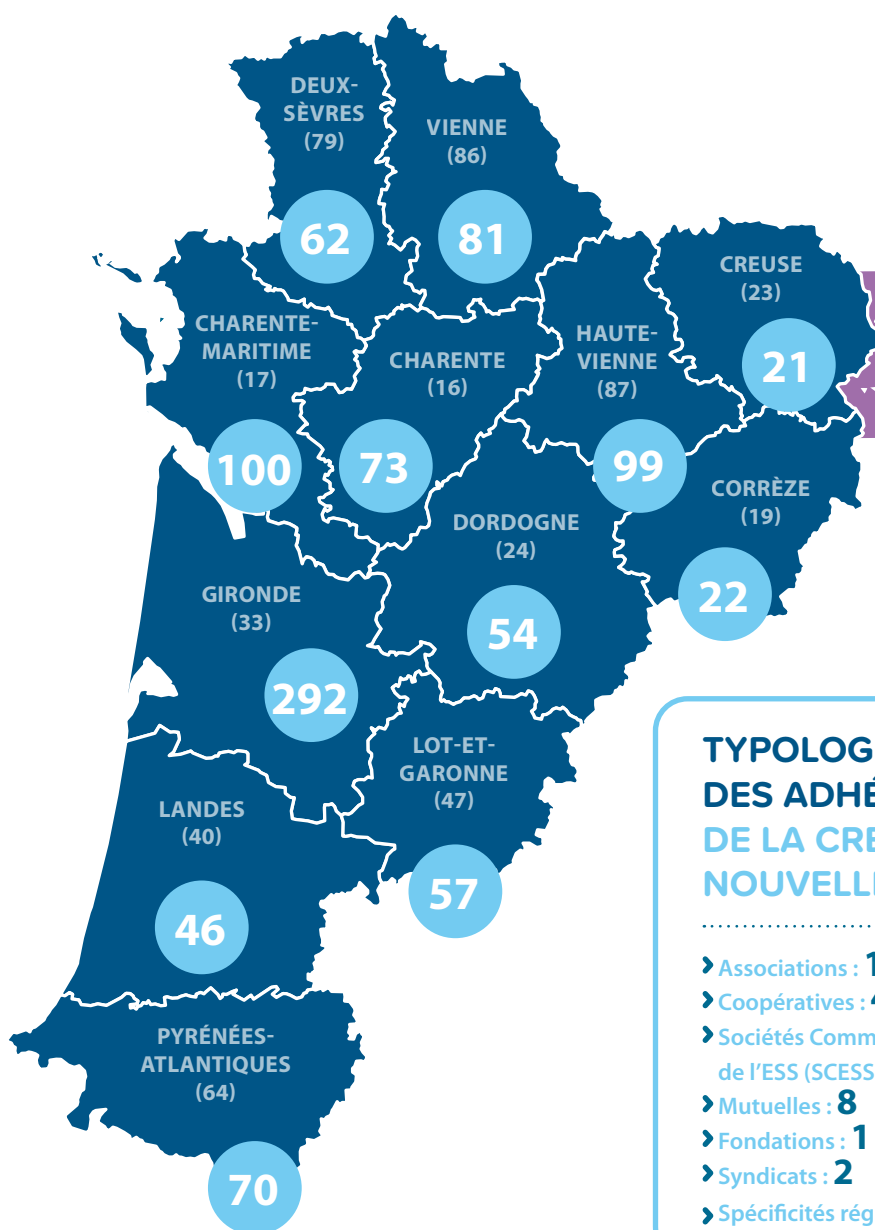
La CRESS Nouvelle-Aquitaine fait partie du réseau national des CRESS : 18 Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire réparties sur toute la France, et coordonnées au national par ESS France, la Chambre Nationale de l'ESS.



www.ess-france.org

Cartographie des adhérent·es

209 ADHÉRENT·ES SOIT 977 ÉTABLISSEMENTS
EN NOUVELLE-AQUITAINE (HORS 441 COOPÉRATIVES BANCAIRES) :



TYPOLOGIE DES ADHÉRENT·ES DE LA CRESS NOUVELLE-AQUITAINE

- › Associations : **134**
- › Coopératives : **42**
- › Sociétés Commerciales de l'ESS (SCESS) : **10**
- › Mutuelles : **8**
- › Fondations : **1**
- › Syndicats : **2**
- › Spécificités régionales (PTCE...) : **12**

5

Sièges hors
Nouvelle-Aquitaine



ADHÉRER À LA CRESS

Si vous aussi vous souhaitez rejoindre la CRESS
Nouvelle-Aquitaine, c'est possible !

Vous pouvez adhérer via notre site.



L'OBSERVATOIRE DE LA CRESS NOUVELLE-AQUITAINE

La CRESS Nouvelle-Aquitaine pilote l'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (ORESS) dans le cadre de la mission légale que lui confie la loi du 31 juillet 2014 (Article 6 – LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014).

Cet observatoire est le centre d'expertise de la CRESS Nouvelle-Aquitaine en matière de données économiques, sociales et territoriales liées à l'ESS. Il observe, analyse et explore les dynamiques de l'ESS, pour accompagner les collectivités et les entreprises à innover et imaginer leurs stratégies territoriales.

Les missions de l'Observatoire Régional de l'ESS :

- **Collecter et analyser des données quantitatives** (issues de l'INSEE, l'URSSAF, etc.) et qualitatives (entretiens, enquêtes) sur les structures de l'ESS ;
- **Valoriser l'ESS et comprendre ses évolutions** à travers la prospective et le lien à la recherche ;
- **Outiller les décideurs publics et privés** dans leur connaissance de l'ESS pour faciliter la prise de décision ;
- **Contribuer à la reconnaissance de l'ESS** comme actrice majeure des transitions sociales, écologiques et économiques.

L'ORESS produit chaque année plusieurs publications (diagnostics territoriaux, fiches synthétiques thématiques ou territoriales, analyses conjoncturelles ou filières).

L'ORESS appartient au réseau national des Observatoires de l'ESS.



Voir toutes
les publications
de notre observatoire

Vous souhaitez travailler avec nous ?
Voici tous les accompagnements de notre observatoire :



**Panorama
de l'ESS**



**Diagnostic territorial
de l'ESS**



**Fiche ESSentiel
du territoire**




**Note d'opportunité
économique**



En un clin d'œil



Pour plus d'informations, contactez-nous : observatoire@cress-na.org



ELÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

Les chiffres valorisés par l'Observatoire Régional de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine (ORESS NA) sont issus des données fournies par les Urssaf du Limousin, de Poitou-Charentes et d'Aquitaine. En complément des données conjoncturelles, vous trouvez des chiffres clés par catégories juridiques, secteurs d'activité et départements issus du Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié 2022, **Flores 2022, tenu à jour par l'INSEE** sur une base annuelle.

Les données Urssaf couvrent le champ des établissements employeurs du secteur privé affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Celui-ci exclut donc les établissements relevant du secteur public, du régime agricole (affiliés à la MSA), ainsi que les particulier-ères employeur-ses. Dans cette édition de la note, nous avons également introduit les données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) afin d'analyser les variations de l'emploi du régime agricole.

Les variations mises en avant, sauf mention contraire, sont calculées selon un glissement annuel.

Le périmètre des structures de l'ESS est construit à partir des catégories juridiques appartenant aux familles suivantes : coopératives, mutuelles, associations et fondations. Les données ne permettent pas encore d'inclure les sociétés commerciales de l'ESS qui respectent les conditions prévues dans la Loi ESS de 2014, et qui appartiennent de fait à l'ESS.

Tout le monde connaît l'Urssaf ? Oui, mais Non !

Oui, parce que l'Urssaf pilote la collecte et la redistribution des cotisations nécessaires au financement du modèle social français, en bref de la « Sécu » pour servir les prestations sociales, les retraites et garantir les droits sociaux.

Mais saviez-vous que l'Urssaf est acteur économique et accompagnateur des entreprises auxquelles elle apporte information et soutien en cas de difficultés par la mise en place de dispositifs d'aide ?

L'Urssaf Poitou-Charentes intervient auprès de publics variés pour expliquer les cotisations, mener des actions préventives, proposer l'action sociale aux travailleurs indépendants, informer les porteurs de projet autant que les jeunes, les étudiants, les responsables associatifs, les collectivités ou les acteurs économiques du territoire tels que ceux de l'ESS.

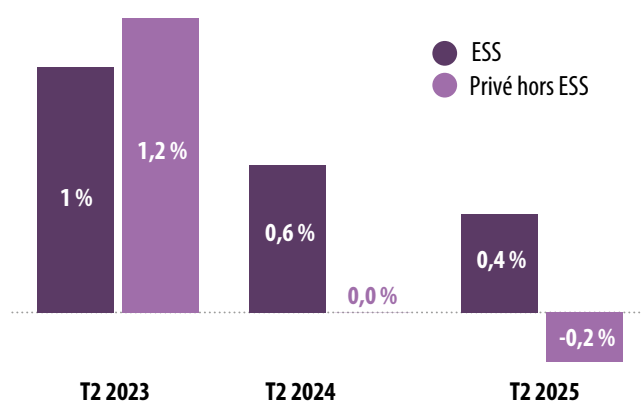


Plus d'infos sur l'Urssaf en ligne et par mail
poitou-charentes.urssaf.fr
partenariats.poitou-charentes@urssaf.fr

L'emploi ESS en Nouvelle-Aquitaine maintient un taux de croissance positif

Évolution annuelle de l'emploi dans l'ESS et le reste de l'économie privée

Source : URSSAF 2025, traitement ORESS NA



La dynamique de création d'emplois post-Covid a pris fin en 2023.

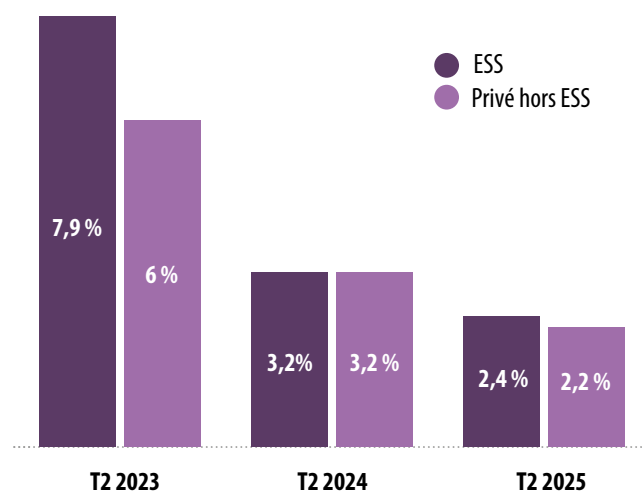
Tandis que l'emploi dans l'économie conventionnelle restait stable en 2024, il est marqué entre T2 2024 et T2 2025 par un taux de croissance négatif. Cette baisse est particulièrement forte dans le secteur de l'immobilier (-5 %).

Entre T2 2023 et T2 2024 et entre T2 2024 et T2 2025, le niveau de croissance annuel de l'emploi ESS reste quant à lui positif, même s'il s'amenuise sur ces trois dernières années.

Au niveau national, l'emploi ESS s'est développé de +0,2 % sur la période T2 2024 et T2 2025. La Nouvelle-Aquitaine maintient ainsi un taux d'évolution d'emploi ESS supérieur à la tendance nationale.

Évolution annuelle de la masse salariale dans l'ESS et le reste de l'économie privée

Source : URSSAF 2025, traitement ORESS NA



La masse salariale¹ soumise à cotisations sociales (c'est-à-dire hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, prime Covid, prime de partage de la valeur et indemnités de chômage partiel) continue à afficher, entre T2 2024 et T2 2025, une croissance élevée par rapport à celle de l'emploi, portée par la hausse des salaires moyens par tête (SMPT). Toutefois, cette évolution diminue sur les trois années observées.

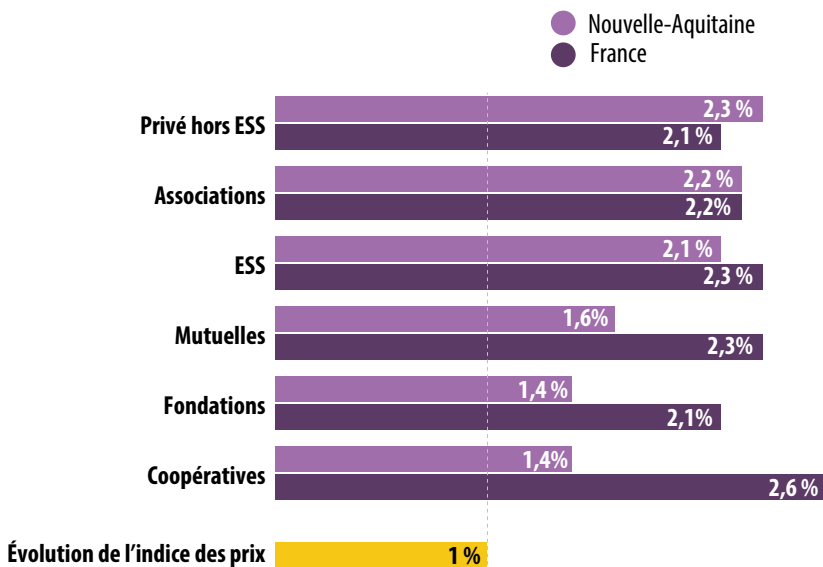
Grâce à la croissance positive de l'emploi dans l'ESS, la masse salariale ESS augmente entre T2 2024 et T2 2025 à un taux plus élevé que celle du privé hors ESS.

1. Définition : La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative des employeur-euses, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle n'inclut pas l'épargne salariale. Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé par les Urssaf en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'augmentation des salaires moyens dans l'ESS reste inférieure à celle de l'économie conventionnelle

Évolution annuelle du salaire moyen par tête au 2^e trimestre 2025

Sources : URSSAF 2025, INSEE 2025, traitement ORESS NA

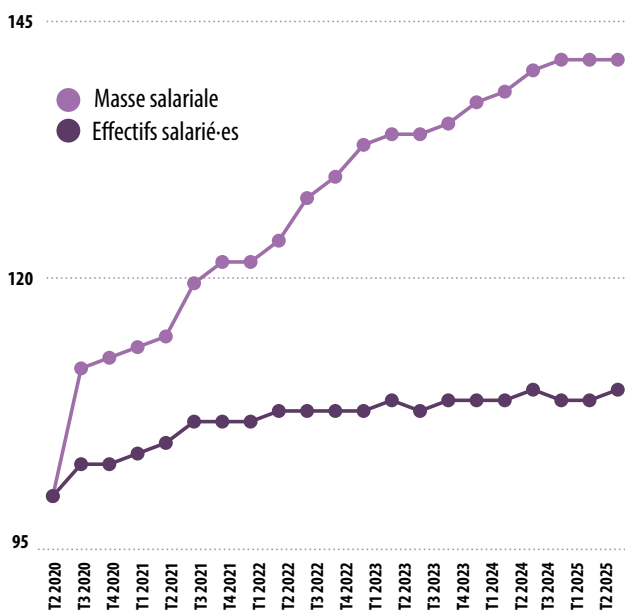


Le salaire mensuel moyen par tête (SMPT) dans le privé hors ESS augmente en un an de +2,3 % en Nouvelle-Aquitaine contre 2,1 % au niveau national. C'est supérieur au taux d'inflation national² de +1,0 % sur une année. Le pouvoir d'achat du SMPT gagne ainsi 1,3 point sur un an. C'est une évolution globale inférieure à celle de l'année dernière, mais supérieure en termes de pouvoir d'achat.

Quant aux évolutions annuelles du SMPT dans l'ESS en Nouvelle-Aquitaine (+2,1 %) et en France (+2,3 %), les tendances sont inversées par rapport aux évolutions du SMPT du privé hors ESS, même si l'évolution du SMPT dans l'ESS néo-aquitain n'est que très légèrement inférieure à celle du privé hors ESS. Dans les familles de l'ESS au niveau régional, les associations présentent l'évolution du SMPT la plus élevée, les autres familles affichant des évolutions largement inférieures – ce qui contraste avec les évolutions nationales.

Évolution trimestrielle des effectifs et de la masse salariale CVS³ ESS de Nouvelle-Aquitaine (base 100 : T2 2020)

Source : URSSAF 2025, traitement ORESS NA



Dans les associations, les salaires moyens néo-aquitains augmentent de façon notable dans les activités culturelles (+4,8 %) et l'enseignement (+2,5 %), mais baissent dans le secteur de la restauration (-3,3 %). Dans les mutuelles néo-aquitaines, les salaires moyens augmentent plus dans les secteurs de l'action sociale (+3,2 %) et de la santé humaine (+2,6 %), que dans les activités financières et d'assurance (+1,6 %). Quant aux coopératives néo-aquitaines, l'évolution des salaires moyens (+1,0 %) dans le secteur du commerce arrive juste à rattraper l'inflation.

Corrigée des variations saisonnières, l'évolution trimestrielle illustre la stabilisation de l'emploi ESS depuis fin 2022. Quant à la masse salariale ESS, après des années post-Covid de forte hausse, on observe également un effet de stabilisation depuis fin 2024⁴.

2. Source : Insee, indices des prix à la consommation, champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.

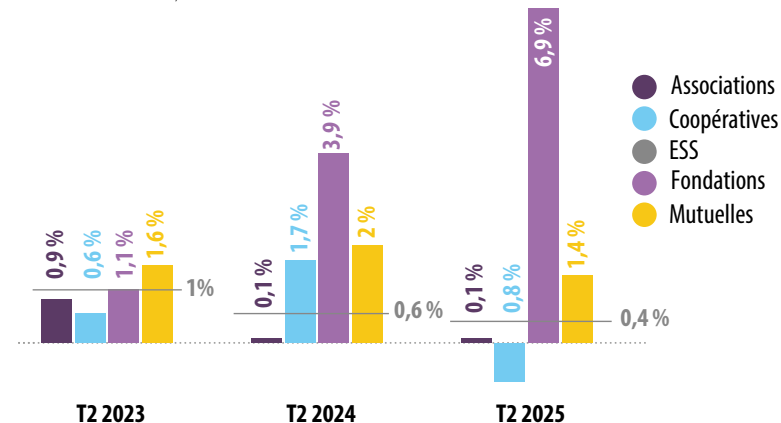
3. CVS : Corrigée des Variations Saisonnières

4. Sur la base des séries trimestrielles corrigées des variations saisonnières (« cvs ») de l'URSSAF Caisse nationale.

L'emploi associatif stable, les coopératives en perte d'emplois

Évolution annuelle de l'emploi dans les familles de l'ESS

5 Sources : URSSAF 2025, traitement ORESS NA



Les commentaires ci-après se concentrent sur l'évolution entre les deuxièmes trimestres 2024 et 2025.

L'emploi associatif est stable comme l'année dernière. L'emploi coopératif est, quant à lui, en nette diminution alors que l'emploi dans les mutuelles croît à un rythme moins soutenu. Quant aux fondations, le nombre de leurs emplois est en forte hausse.

Les secteurs dans lesquels l'emploi associatif continue de croître sont : l'action sociale, les arts et spectacles et la santé humaine. Dans les secteurs des activités financières et d'assurance, des sports et loisirs et des services divers, l'emploi diminue. Le département où se crée le plus grand nombre d'emplois associatifs est les Landes (162 postes), celui où s'en détruit le plus grand nombre est la Vienne (-325 postes).

L'emploi coopératif augmente en nombre dans le secteur des services divers (+95 postes) mais les pertes d'emploi sont importantes dans le secteur des activités financières et d'assurance (-206 postes). Les pertes les plus significatives d'emplois coopératifs sont dans le département de la Haute-Vienne (-128 postes) tandis que la Charente affiche une hausse de 74 postes.

L'emploi mutualiste croît non seulement dans le secteur des activités financières et d'assurance, mais aussi de l'action sociale. La croissance reste portée par les sièges sociaux installés dans les Deux-Sèvres (+264 postes), l'évolution dans les autres départements étant très réduite, voire négative dans sept départements.

La croissance de l'emploi dans les fondations repose principalement sur les secteurs de l'action sociale et de la santé humaine. Deux emplois nets créés sur trois dans cette famille le sont en Gironde.

Le graphique ci-dessus permet de visualiser les évolutions des trois dernières années de l'emploi ESS par famille.

Pour davantage d'informations sur les évolutions des années précédentes, consultez la note 2025



Entre les 2^e trimestres 2024 et 2025



ASSOCIATIONS

- 16 780 établissements employeurs
- 184 928 salarié-es
- 73 % de l'emploi ESS

+0,1 % d'emplois, soit 234 postes en plus



COOPÉRATIVES

- 2 861 établissements employeurs
- 41 483 salarié-es
- 16 % de l'emploi ESS

-0,8 % d'emplois, soit 163 postes en moins



FONDATIONS

- 160 établissements employeurs
- 8 458 salarié-es
- 3 % de l'emploi ESS

+6,9 % d'emplois, soit 588 postes en plus



MUTUELLES

- 621 établissements employeurs
- 18 138 salarié-es
- 7 % de l'emploi ESS

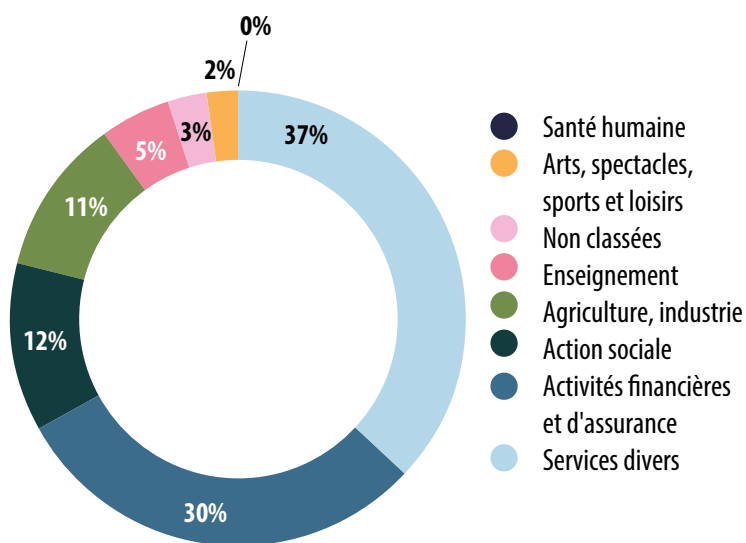
+1,4 % d'emplois, soit 252 postes en plus

L'emploi agricole en forte baisse en 2024

NB : les données des Urssaf ne permettent pas d'étudier les évolutions d'emploi dans le secteur agricole. Pour y remédier, les données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) peuvent être utilisées.

Répartition de l'emploi ESS du régime agricole selon les secteurs d'activités

Source : MSA 2025, traitement ORESS NA



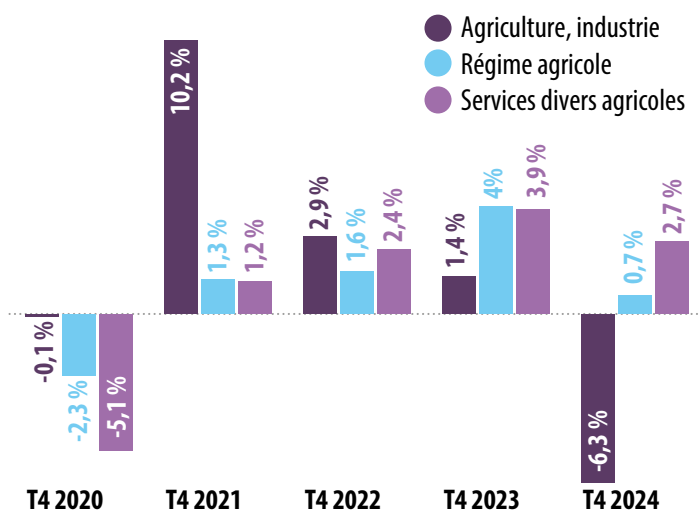
En 2024, les structures de l'ESS affiliées à la MSA en Nouvelle-Aquitaine représentaient environ **15 % de l'emploi ESS total** de la région.

Il est moins connu que les structures relevant de la MSA ne sont pas uniquement des exploitations agricoles. En effet, des structures du secteur de l'action sociale, notamment de l'aide par le travail ou de l'aide à domicile (ADMR), ou encore des structures relevant du secteur de la finance et des assurances (Groupama, Crédit Agricole, des mutuelles à destination des agriculteurs) en font également partie.

L'agriculture, y compris l'industrie agroalimentaire, ne représente que 11 % des emplois. Le secteur avec la plus grande part d'emplois est celui des services divers. Ce secteur est principalement composé de groupements d'employeurs agricoles, de coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et de commerces de gros.

Évolution annuelle de l'emploi ESS

Source : MSA 2025, traitement ORESS NA



Sans surprise, la crise sanitaire a eu un effet négatif sur l'emploi du régime agricole en 2020. L'année 2021 a été marquée par un fort rebond de l'emploi, notamment dans le secteur de **l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire.**

Ensuite, ce secteur a évolué selon une dynamique similaire à celle de l'ESS dans son ensemble pour terminer en 2024 sur **une baisse notable de l'emploi (-6,3 %)**. Le secteur des services à l'agriculture semble être moins sujet à des variations conjoncturelles.

L'emploi ESS en baisse dans les secteurs des services, des sports et loisirs et des activités financières et d'assurance

Évolution annuelle de l'emploi ESS par secteur d'activité, entre les 2^{èmes} trimestres 2024 et 2025

ARTS ET SPECTACLES



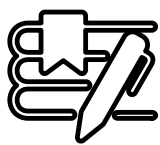
3 967 salarié·es
(2 % de l'emploi ESS)

+ 4 % d'emplois (181 postes en plus)

Le secteur des **arts et spectacles** avait fortement crû après le Covid, puis avait été marqué l'année dernière par une baisse de ses effectifs. Cette année se caractérise par le retour de la croissance de l'emploi ESS dans le secteur.

C'est le **spectacle vivant** qui porte notamment cette croissance, avec un solde fortement positif d'emplois (+6,5 %). Au niveau départemental, près de la moitié des postes nets créés dans ce secteur se trouvent en Gironde.

ENSEIGNEMENT



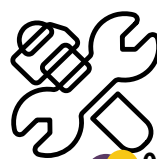
28 110 salarié·es
(11 % de l'emploi ESS)

+ 0,1 % d'emplois (13 postes en plus)

Le solde net de l'emploi ESS dans **l'enseignement** (formation initiale et continue, enseignement culturel et sportif) est stable dans son ensemble.

Les secteurs de l'enseignement secondaire et supérieur restent créateurs d'emplois. Les secteurs de l'enseignement culturel et sportif sont principalement touchés par les pertes d'emplois.

SERVICES DIVERS



36 839 salarié·es
(15 % de l'emploi ESS)

- 0,5 % d'emplois (117 postes en moins)

Les « **services divers** » englobent des secteurs variés (activités commerciales, d'hébergement et de restauration, les activités d'information et de communication, de soutien aux entreprises, activités immobilières, de transports et d'entreposage, ainsi que l'ensemble des autres activités de services) **dont l'évolution n'est pas uniforme**.

Les secteurs du **commerce** (+0,3 %) et de **l'hébergement-restauration** (-0,1 %) ont perdu la dynamique de l'année précédente. Les activités de **soutien aux entreprises** (-1,9 %), qui constituent la part d'emploi ESS la plus importante de ce secteur, sont marquées par une baisse du niveau d'emploi.

SANTÉ HUMAINE



14 725 salarié·es
(6 % de l'emploi ESS)

+ 3,0 % d'emplois (446 postes en plus)

On note un taux d'augmentation des emplois ESS du secteur de la **santé humaine** en Nouvelle-Aquitaine, supérieur à celui du privé hors ESS du secteur dans la région.

La hausse de l'emploi ESS (+2,5 %) dans les **établissements hospitaliers** se poursuit à un rythme plus élevé qu'au niveau national ; il faut cependant noter que la majorité des emplois créés dans ce secteur se trouvent en Gironde.

Les emplois ESS des **services de soins infirmiers**, entre T2 2024 et T2 2025, maintiennent une dynamique positive avec un taux de +2,5 %.

La croissance de l'emploi dans les **centres de soins dentaires à but non lucratif** se poursuit, mais à un rythme ralenti par rapport à l'année dernière (+3,2 %).

ACTION SOCIALE



100 691 salarié·es
(40 % de l'emploi ESS)

+ 0,7 % d'emplois (661 postes en plus)

L'emploi dans le secteur de **l'action sociale** continue de croître en Nouvelle-Aquitaine, mais à un rythme ralenti par rapport à l'année précédente.

L'hébergement médico-social et social poursuit sa croissance, certes à un rythme moins soutenu que l'année dernière (+1,6 %), mais supérieur au taux d'évolution de l'emploi dans le privé hors ESS (-0,3 %)⁵.

Le secteur de **l'aide à domicile** maintient une tendance négative de l'emploi, celle-ci étant cependant moins marquée que l'année dernière (-0,4 %) (cf. zoom de la **note 2023**). Le département enregistrant la baisse la plus forte est la Creuse (-3,6 %).

Le secteur de **l'aide par le travail** est également marqué par une chute de ses effectifs salariés (-0,7 %).

FINANCE ET ASSURANCE



34 152 salarié·es
(13 % de l'emploi ESS)

- 0,5 % d'emplois (109 postes en moins)

Dans l'ESS, l'essentiel des activités financières est porté par des banques coopératives, tandis que la majorité des activités d'assurance relèvent des mutuelles.

Les **mutuelles** de ce secteur continuent à présenter une hausse de l'emploi, qui ralentit par rapport aux années précédentes : +0,8 %. Cette évolution des emplois mutualistes est portée uniquement par le département des Deux-Sèvres, tous les autres départements affichant des évolutions négatives.

L'emploi chute dans les banques **coopératives** (-2,6 %), et cela concerne pratiquement tous les départements.

SPORTS ET LOISIRS



12 765 salarié·es
(5 % de l'emploi ESS)

- 1 % d'emplois (119 postes en moins)

Le secteur des **sports et loisirs** comprend majoritairement des associations sportives, de loisirs et d'éducation populaire. Il avait perdu en volume le plus d'emplois lors de la crise sanitaire, puis avait fortement rebondi depuis. Entre T2 2024 et T2 2025, la tendance négative entamée l'année dernière se poursuit.

Les deux départements avec les évolutions négatives les plus marquées sont la Charente (-8,9 %) et les Deux-Sèvres (-5,8 %).

5. Pour plus de détails sur les raisons de l'importance du privé non lucratif dans ce secteur, voir par exemple https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/10/16/les-services-aux-personnes-agees-et-aux-jeunes-enfants-doivent-etre-reserves-au-secteur-public-et-a-l-economie-sociale-et-solidaire_6353332_3232.html

Classement par évolution départementale d'emplois ESS : la Charente en première et la Vienne en dernière place

Évolution annuelle de l'emploi ESS par département, entre les 2^{èmes} trimestres 2024 et 2025

CHARENTE

● 14 704 salarié-es
(15,9 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

+1,7 % d'emplois
(+182 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

-1,9 % d'emplois

Évolution ↗ dans



+ 85 postes

Volume d'emplois

- ↗ Services divers (+105)
- ↘ Sports et loisirs (-54)

Taux d'évolution

- ↗ Santé humaine (+11,1 %)

DEUX-SÈVRES

● 24 294 salarié-es
(22,1 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

+1,6 % d'emplois
(+302 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

-0,6 % d'emplois

Évolution ↗ dans



+ 80 postes

Volume d'emplois

- ↗ Finance et assurance (+261)
- ↘ Sports et loisirs (-32)

Taux d'évolution

- ↗ Non-classés (+7,7 %)

CORRÈZE

● 10 173 salarié-es
(17,4 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

+1,5 % d'emplois
(+113 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

+0,4 % d'emplois

Évolution ↗ dans



+ 62 postes

Volume d'emplois

- ↗ Autres actions sociales (+68)
- ↘ Services divers (-23)

Taux d'évolution

- ↗ Agriculture, industrie et construction (+9,5 %)

GIRONDE

● 65 233 salarié-es
(12,6 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

+0,5 % d'emplois
(+311 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

-0,2 % d'emplois

Évolution ↗ dans



- 18 postes

Volume d'emplois

- ↗ Hébergement médico-social et social (+183)
- ↘ Finance et assurance (-190)

Taux d'évolution

- ↗ Accueil de jeunes enfants (+10,5 %)

DORDOGNE

● 14 423 salarié-es
(16,4 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

+0,4 % d'emplois
(+41 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

-0,3 % d'emplois

Évolution ↗ dans



- 11 postes

Volume d'emplois

- ↗ Santé humaine (+63)
- ↘ Aide par le travail (-68)

Taux d'évolution

- ↗ Arts et spectacles (+12,7 %)

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

● 31 388 salarié-es
(16,1 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

+0,3 % d'emplois
(+79 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

0 % d'emplois

Évolution ↗ dans



- 7 postes

Volume d'emplois

- ↗ Hébergement médico-social et social (+81)
- ↘ Services divers (-32)

Taux d'évolution

- ↗ Arts et spectacles (+13,3 %)



ASSOCIATIONS



COOPÉRATIVES



MUTUELLES



FONDATIONS

LOT-ET-GARONNE

- 14 707 salarié-es
(18,1 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

+1,2 % d'emplois
(+123 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

-0,4 % d'emplois

Évolution ↗ dans



+115 postes

Volume d'emplois

- ↗ Autres actions sociales (+66)
- ↘ Services divers (-27)

Taux d'évolution

- ↗ Accueil de jeunes enfants (+22,3 %)

LANDES

- 13 661 salarié-es
(14,5 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

+1,1 % d'emplois
(+110 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

+0,5 % d'emplois

Évolution ↗ dans



+162 postes

Volume d'emplois

- ↗ Hébergement médicosocial et social (+61)
- ↘ Services divers (-59)

Taux d'évolution

- ↗ Arts et spectacles (+19,4 %)

CHARENTE-MARITIME

- 24 703 salarié-es
(15,7 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

+0,6 % d'emplois
(+112 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

+0,4 % d'emplois

Évolution ↗ dans



+128 postes

Volume d'emplois

- ↗ Hébergement médicosocial et social (+131)
- ↘ Finance et assurance (-38)

Taux d'évolution

- ↗ Hébergement médicosocial et social (+3,6 %)

CREUSE

- 5 415 salarié-es
(26,1 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

+0,1 % d'emplois
(+5 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

-0,7 % d'emplois

Évolution ↗ dans



-24 postes

Volume d'emplois

- ↗ Autres actions sociales (+12)
- ↘ Aide à domicile (-23)

Taux d'évolution

- ↗ Arts et spectacles (+9,9 %)

HAUTE-VIENNE

- 14 425 salarié-es
(16,5 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

-0,8 % d'emplois
(-94 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

-0,4 % d'emplois

Évolution ↗ dans



-13 postes

Volume d'emplois

- ↗ Hébergement médicosocial et social (+78)
- ↘ Agriculture, industrie et construction (-119)

Taux d'évolution

- ↗ Accueil de jeunes enfants (+8,1 %)

VIENNE

- 19 881 salarié-es
(18,5 % de l'emploi privé)

Taux d'évolution des emplois ESS

-2,3 % d'emplois
(-372 postes)

Taux d'évolution d'emploi du privé hors ESS

0 % d'emplois

Évolution ↗ dans



-325 postes

Volume d'emplois

- ↗ Autres actions sociales (+24)
- ↘ Services divers (-171)

Taux d'évolution

- ↗ Santé humaine (+2,6 %)

Les achats socialement et écologiquement responsables

› Contexte national

La commande publique représente environ 13 % du PIB en France, mais, au-delà de son poids économique, elle est devenue un levier majeur de transformation face aux urgences sociales et environnementales. Ces dernières années, le cadre réglementaire s'est renforcé pour pousser les acheteurs à intégrer le développement durable dans leurs pratiques. La directive européenne 2014/24/UE puis le Code de la commande publique ont ouvert la voie : intégrer des critères sociaux et environnementaux n'est plus une option, mais une obligation.

La dynamique s'est amplifiée avec la loi AGECE (2020) et la loi Climat et Résilience (2021), qui imposent des objectifs en matière de réemploi, de réduction des déchets et d'insertion. Le Plan national pour des achats durables (PNAD 2022-2025) a fixé un cap ambitieux (100 % des contrats intégrant une considération environnementale et 30 % une dimension sociale d'ici 2025), désormais prolongé et renforcé par la loi Climat et Résilience, qui rend progressivement ces exigences obligatoires. À partir de 2026, tous les marchés devront intégrer des considérations environnementales, et des clauses sociales seront requises pour les marchés au-dessus des seuils européens.

Pour accompagner les acheteurs, l'État et ses partenaires mettent à disposition des guides, des clauses types, des formations ou encore des plateformes comme achats-durables.gouv.fr. Des référentiels (ISO 20400, RFAR) se diffusent également, même si leur appropriation reste inégale et est souvent freinée par le manque de temps ou de moyens.

Mais au-delà des textes, c'est la volonté politique qui fait la différence. Quand une collectivité choisit d'utiliser ses marchés pour soutenir l'ESS, favoriser l'insertion ou réduire son empreinte carbone, la commande publique devient un véritable moteur de transition juste.

› Poids de la commande publique

Au premier semestre 2024, la commande publique en France s'élevait à 45,9 milliards d'euros, en baisse de 5,3 % par rapport à la même période en 2023 (Baromètre de la commande publique 2023-2024 publié par Intercommunalités de France et la Banque des Territoires). Les collectivités locales représentent 72 % de ces achats, avec une part prépondérante des communes (49 %).

Comme au niveau national, la commande publique en Nouvelle-Aquitaine a subi un recul en 2024 (-5,3 % au premier semestre par rapport à 2023), avec des difficultés budgétaires accrues pour les collectivités. Les achats des départements, en particulier, ont accusé un net repli (-10 %), limitant les marges de manœuvre pour intégrer davantage de clauses sociales et environnementales.

Aujourd'hui, les statistiques sur les marchés publics ESS dépendent de la remontée volontaire des acheteurs publics via des plateformes comme PES Marché ou data.gouv.fr. Or, tous les acheteurs ne déclarent pas systématiquement les clauses sociales ou environnementales, ce qui sous-évalue la réalité, d'autant plus que les collectivités ont souvent des difficultés à identifier les structures ESS parmi leurs fournisseurs.

Les critères pour identifier un marché comme « ESS » ou « responsable » varient selon les collectivités, et les outils de suivi (ex. : Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables – SPASER) sont encore en phase de déploiement.

Les données proviennent des rapports de la CRESS Nouvelle-Aquitaine, de France Économie Intercommunale (FEI), de la DGFIP et des observatoires économiques régionaux. Pour des chiffres précis, il est souvent nécessaire de croiser plusieurs sources ou de solliciter directement les acteurs locaux.

FOCUS SUR LES LEVIERS

À côté des obligations, les acheteurs publics disposent de marges de manœuvre qu'ils peuvent activer :

- **Les clauses sociales** - intégrer des objectifs d'insertion ou d'accès à l'emploi dans les marchés, tout en sécurisant leur exécution.
- **Les critères environnementaux** - prendre en compte les impacts environnementaux des achats au-delà du prix et encourager des offres plus durables.
- **L'allotissement** - adapter la structuration des marchés pour faciliter l'accès des PME et des structures de l'ESS à la commande publique.



Léonie Tripoteau,
Chargée de Mission
Achats Responsables
3AR - Achats publics
Responsables
en Nouvelle-Aquitaine



3AR Achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine

La commande publique, avec 400 milliards d'euros par an en France, dont 80 % portés par les collectivités territoriales, représente un levier majeur pour soutenir l'ESS.

En Nouvelle-Aquitaine, le Réseau 3AR accompagne les acheteurs publics à intégrer les enjeux de développement durable dans leurs marchés : l'ESS est un acteur incontournable de ces démarches, autour d'enjeux tels que l'économie circulaire ou l'emploi local.

Grâce aux nombreux leviers que propose le Code de la commande publique (comme les marchés réservés ou l'allotissement), la commande publique peut jouer un rôle d'accompagnateur dans la structuration de filières territoriales.

Ainsi, 93 % des SPASER de nos adhérents incluent au moins une mesure liée à l'ESS !



Fabien Billet
Acheteur – Expert
développement durable
Bordeaux Métropole



BORDEAUX MÉTROPOLE

Dans le cadre de leurs schémas de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux ont associé la CRESS Nouvelle-Aquitaine à leur gouvernance. Ainsi, elles se sont engagées dans la démarche PRASER. Cela a permis d'accroître la part des marchés publics attribués à des structures de l'ESS par l'identification des structures et des solutions disponibles localement, qui peuvent répondre à leurs besoins d'achats et la mise en relation avec ces partenaires.

Parcours Régional des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (PRASER)

Dans un contexte de renforcement des obligations en matière d'achats responsables, la commande publique constitue un levier majeur de transition sociale et écologique. Les acheteurs publics sont aujourd'hui confrontés à un manque de temps, de visibilité sur l'offre de l'économie sociale et solidaire (ESS) et d'outils opérationnels pour traduire leurs intentions en pratiques concrètes.

Depuis trois ans, la CRESS Nouvelle-Aquitaine s'engage, aux côtés de 3AR et d'INAE, pour répondre à ces enjeux à travers le PRASER, un parcours co-construit avec les acheteurs publics. Ce dispositif vise à renforcer la place de l'ESS dans les marchés publics, en sécurisant les pratiques d'achat et en facilitant la rencontre entre donneurs d'ordre et structures ESS.

Le PRASER s'articule autour de trois leviers d'action :



Référencer et qualifier
les structures de l'ESS.



Accompagner ces structures
dans la réponse aux marchés publics
et la mutualisation des réponses.



Outils les services achats
pour concevoir des marchés
plus accessibles et responsables.

Soutenu financièrement par la Ville et la Métropole de Bordeaux, Grand Poitiers, le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine, le PRASER a contribué à structurer une communauté régionale d'acheteurs, à travers des temps d'échanges entre pairs (réunions, webinaires, rencontres filières, ESSpresso, journées de cas pratiques).

Dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, ces espaces d'échange et d'accompagnement répondent à une demande croissante des acheteurs publics en matière de sécurisation juridique, de retours d'expérience et de solutions concrètes pour intégrer l'ESS dans leurs pratiques d'achat.

Voir l'offre du
PRASER (Parcours
Régional des Achats
Socialement et
Écologiquement
Responsables)



Service commande publique
et Service insertion
dispositif RSA
Département de la Gironde

En 2024, le département de la Gironde a notifié un marché de qualification et d'insertion professionnelles de personnes en difficulté ayant comme support à l'action d'insertion une prestation de services à un groupement d'entreprises de l'ESS. Parmi les leçons de ce marché : réassurance des membres du groupement sur la commande publique, conviction de la nécessité de se grouper. Pari gagné : ils sont désormais en mesure d'intervenir sur un secteur géographique et des amplitudes horaires élargis.

Les achats socialement et écologiquement responsables dans le secteur privé

Si les obligations en matière d'achats responsables concernent d'abord la sphère publique, le secteur privé est de plus en plus interpellé sur ces enjeux, sous l'effet des attentes sociétales, des évolutions réglementaires et de la pression des consommateurs.

Depuis la loi PACTE (2019), les entreprises françaises peuvent inscrire dans leurs statuts une « raison d'être », renforçant l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans leur stratégie globale. Le devoir de vigilance (loi de 2017) impose aux grandes entreprises de mettre en place des plans de prévention des atteintes aux droits humains et à l'environnement dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.

Au niveau européen, la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD, entrée en vigueur progressivement à partir de 2024) oblige désormais les entreprises à publier des informations extrafinancières, y compris sur leurs pratiques d'achats responsables et leur impact social et environnemental.

De nombreuses grandes entreprises françaises (énergie, BTP, agroalimentaire, distribution, services) développent **des politiques d'achats responsables, incluant la réduction de l'empreinte carbone, l'intégration de critères sociaux (emploi de publics fragiles, insertion, diversité) ou encore le soutien aux filières locales.**

Certaines s'engagent via des chartes, labels et démarches collectives, comme la « Charte Relations fournisseurs et achats responsables » pilotée par le Médiateur des entreprises et le Conseil national des achats (CNA), qui compte plus de 2 200 signataires, ou encore la labellisation « Relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR) reconnue par l'État.

Ces évolutions ouvrent des perspectives pour les structures de l'économie sociale et solidaire, qui peuvent répondre à la demande croissante d'achats responsables en valorisant leurs atouts : proximité, innovation sociale, création d'emplois inclusifs, circuits courts, modèles coopératifs. **Plusieurs grands groupes établissent déjà des partenariats durables avec des structures de l'ESS, que ce soit pour la gestion des déchets, la restauration collective ou des prestations de services numériques et événementiels.**

Dans ce contexte, **la CRESS Nouvelle-Aquitaine accompagne les entreprises** dans la structuration et la mise en œuvre de leurs démarches d'achats responsables à travers le dispositif OSER (Offre solidaire pour des entreprises responsables), en partenariat avec INAE et UNEA. OSER vise à aider les entreprises à intégrer l'ESS dans leurs chaînes d'approvisionnement, à sécuriser leurs pratiques d'achats responsables et à identifier des fournisseurs ESS en lien avec les enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux.

Voir l'offre
OSER (Offre
Solidaire pour
des Entreprises
Responsables)



Les Groupements d'Employeurs en Nouvelle-Aquitaine

Comprendre
le Groupement
d'Employeurs
en 1 min 20 :
c'est par ici !



Les Groupements d'Employeurs (GE) ont été créés par la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social (art. 46) et sont depuis régis par une section spécifique du Code du travail (art. L1253-1 et suivants).

Contrairement à la relation bilatérale classique entre salarié-e et employeur, le GE instaure une relation tripartite entre le GE (employeur de droit), ses membres (employeurs de fait) et les salarié-es.

Comme le rappelle le CRGE dans *De la naissance à la maturité, les Groupements d'Employeurs en Poitou-Charentes*⁶, à l'origine, le Groupement d'Employeurs a été conçu pour le secteur agricole. Il s'inscrit dans la continuité de structures collectives déjà existantes, telles que le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), apparu lorsque les grandes exploitations familiales se sont morcelées, et la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), créée pour mutualiser le matériel face à l'essor du machinisme. En 1985, les Groupements d'Employeurs Agricoles ont été mis en place pour répondre à la raréfaction et à la professionnalisation croissante de la main-d'œuvre.

Le fonctionnement des Groupements d'Employeurs repose sur un cadre juridique précis :

- les entreprises utilisatrices doivent être membres du GE,
- la mise à disposition de salarié-es est non lucrative,
- les membres d'un GE partagent une solidarité financière,
- le GE se constitue sous la forme d'une association loi 1901 ou d'une coopérative.

D'après la définition du CRGE : « un Groupement d'Employeurs (GE) **permet à plusieurs entreprises** (au sens large du terme : sociétés, associations, collectivités publiques, exploitations agricoles, particuliers...) de **partager simultanément**, chacune à temps partiel, **les compétences d'un-e salarié-e, ou de l'employer à temps plein à des moments différents dans l'année**. Il peut aussi apporter à ses membres son aide ou son conseil en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines.⁷ »

Les Groupements d'Employeurs sont ainsi destinés à sécuriser, par le biais d'une mutualisation de l'emploi, des activités saisonnières ou à temps partiel.

« Satisfaire à la fois des besoins de flexibilité économique et de sécurité individuelle, telle est la vocation affichée par les Groupements d'Employeurs, qui se présentent comme des outils de développement économique et de lutte contre la précarité.⁸ »

Aujourd'hui, il existe trois typologies de Groupements d'Employeurs :

- les Groupements d'Employeurs **Agricoles** (qui englobent les GE agricoles traditionnels, les GE agricoles départementaux et les services de remplacement),
- les Groupements d'Employeurs pour **l'Insertion et la Qualification** (GEIQ),
- les Groupements d'Employeurs **« classiques »**.

6. https://crge.com/wp-content/uploads/2024/10/De-la-naissance-a-la-maturite_-Les-Groupements-dEmployeurs-en-Poitou-Charentes.pdf p9

7. <https://crge.com/groupements-employeurs/quest-ce-quun-ge/>

8. <https://journals.openedition.org/sdt/23320>

FRANCE - Données 2024



Secteur agricole

3 501
Groupements d'Employeurs

98 669
salarié-es employé-es



Autres secteurs d'activité

896
Groupements d'Employeurs

95 178
salarié-es employé-es

NOUVELLE-AQUITAINE - Données 2024

Groupements d'Employeurs

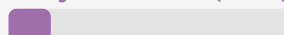
629 (hors GEIQ)

Agricoles **534** (85 %)

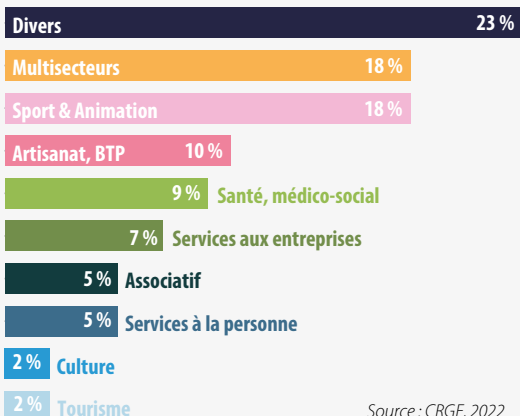


dont 313 GE de moins de 5 ETP
(59 % des GE agricoles)

Non agricoles **95** (15 %)



GE non agricoles selon le secteur d'activité



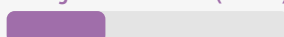
Source : CRGE, 2022

Salarié-es employé-es

Agricoles **20 272** (65 %)



Non agricoles **10 870** (35 %)



Nouveaux emplois en CDI/an

980

Agricoles **491**



Non agricoles **489**



Conseil et Ressource pour les Groupements d'Employeurs (CRGE)

CRGE est le réseau national qui réunit une centaine de Groupements d'Employeurs représentant plus de 5 000 salarié-es (en équivalent temps plein) et autant d'entreprises adhérentes intervenant dans tous les secteurs d'activité, de l'agriculture à la santé en passant notamment par l'industrie et l'artisanat ainsi que par le sport, les loisirs et la culture.

L'équipe accompagne à la création, met en réseau les Groupements d'Employeurs pour développer l'emploi à temps partagé de qualité et défend leurs intérêts au niveau national.



France Joubert,
fondateur
et vice-président
du CRGE



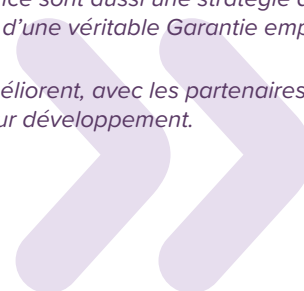
Depuis quarante ans, les groupements d'employeurs (GE) sont une innovation sociale majeure et durable : ils transforment l'emploi précaire et morcelé en sécurité personnelle et collective. En mutualisant les besoins des entreprises, ils offrent aux salariés des contrats stables et des parcours professionnels choisis, ancrés dans le territoire.

Loin de la logique d'intérim, le GE organise la solidarité durable entre entreprises, salarié-es et collectivités.

Les GE relèvent pleinement de l'ESS : gouvernance démocratique et désintéressée, utilité sociale – l'accès à l'emploi de qualité pour tous –, coopération entre économie marchande et non marchande.

Face à des politiques de l'emploi souvent ciblées et subventionnées, les GE prouvent que solidarité et confiance sont aussi une stratégie de développement économique et le socle d'une véritable Garantie emploi territoriale.

Organisés en CRGE, ils contrôlent et améliorent, avec les partenaires sociaux et les institutions, en continu, leur développement.





Nathalie Redant,
directrice du GE
du secteur culturel
AGEC&CO



agec
& CO

Un groupement d'employeurs est un outil solidaire pour embaucher de nouvelles personnes au sein d'une équipe de façon responsable et durable. À plusieurs, nous partageons les missions et les obligations de la fonction R.H. propre à chaque employeur. Quand une association ou une entreprise, quel que soit sa taille ou son objet social, décide d'agrandir son équipe, elle a parfois des besoins ponctuels qui ne couvrent pas un temps plein. Le groupement d'employeurs organise et rend possible le partage d'emploi entre différents adhérents devenus coemployeurs sur un même territoire et avec un temps adapté. Le groupement d'employeurs accompagne l'embauche de ces nouvelles compétences indispensables à la réalisation des projets.

C'est un moyen de coopération à une échelle locale qui nécessite de prendre le temps du dialogue et de laisser parfois la place à l'autre pour qu'une construction d'emploi aboutisse. C'est un apprentissage commun et exigeant de la gestion des ressources humaines qui permet de rendre l'emploi dans l'ESS attractif et en accord avec les valeurs défendues dans les projets.

Depuis dix ans que je suis engagée dans cette aventure humaine, je mesure chaque jour l'utilité politique et sociale de cet outil encore peu identifié dans le secteur de l'ESS.

Quentin Gueyre©



Florence Boileau,
salariée du GE
AGEC&CO



agec
& CO

Je suis salariée du GE AGEC&CO depuis 2015. Et je souhaite le rester ! Plusieurs raisons à cela : tout d'abord, le statut de salarié-e au régime général est d'une grande sécurité, notamment dans cette période tourmentée politiquement et économiquement. Ensuite, nous avons un important accompagnement RH (veille sur les heures de travail effectives, les congés, etc.) et nous sommes très encouragés à faire des formations continues. Cela semble peut-être bizarre de relever qu'une obligation légale est respectée et que c'est agréable, mais, dans le milieu associatif, ce n'est vraiment pas toujours le cas. D'autant que ce n'est pas toujours facile de travailler en équipe avec des bénévoles ou des collègues dont les modes de rémunération diffèrent (CDDU, autoentreprise...), et, là encore, l'AGEC aide à cadrer.

D'autre part, lorsque des problèmes existent dans le travail avec nos coemployeurs, l'AGEC permet de sortir de la dualité d'un potentiel conflit. Et enfin, lorsqu'une mise à disposition dans une structure s'arrête, c'est le GE qui porte la responsabilité de nous retrouver une nouvelle structure, tout en étant à l'écoute de nos envies, et de maintenir notre rémunération.

L'ESSENTIEL

CHIFFRES CLÉS ESS EN NOUVELLE-AQUITAINE



253 007 salarié-es



20 422 établissements
employeurs



11,7 % de l'emploi total



7,1 milliards d'euros
de masse salariale brute

Source : INSEE Flores 2022

À RETENIR



Entre les 2^e trimestres 2024 et 2025, l'emploi ESS a progressé de façon modérée (+0,4 %) en Nouvelle-Aquitaine.



La hausse des salaires moyens par tête dans l'ESS néo-aquitain (+2,1 %) est supérieure au taux d'inflation (+ 1,0 %).



L'emploi associatif reste stable. Les coopératives, notamment bancaires, sont caractérisées par des soldes négatifs des effectifs salariés.



Le secteur de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire a connu une baisse notable de l'emploi (-6,3 %) en 2024.



Hors régime agricole, l'emploi ESS est en baisse dans 3 secteurs (services divers, sports et loisirs et activités financières et d'assurance) et en hausse dans 2 secteurs (santé humaine et arts et spectacles).



Entre les 2^e trimestres 2024 et 2025, la Charente prend la première (+1,7 %) et la Vienne la dernière place (-2,3 %) des évolutions d'emplois ESS départementales.

Retrouvez dans cette note 2 zooms essentiels pour mieux comprendre l'ess en Nouvelle-Aquitaine : les achats socialement et écologiquement responsables et les groupements d'employeurs !



Retrouvez toutes les publications de l'Observatoire sur le site de la CRESS Nouvelle-Aquitaine

Contactez-nous !

observatoire@cress-na.org